

MENTION
ACTUARIAT

PARCOURS

Data science pour l'actuariat

— DEVENIR DES DIPLÔMÉ·E·S —

Situation professionnelle au **1er décembre 2019**,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 13

Situation professionnelle au **1er décembre 2020**,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 13



■ En emploi ■ En recherche d'emploi et en promesse d'embauche ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-consultant big data
-data scientist
-actuaire

-actuaire études techniques
-actuaire junior
-analyste

-chargé d'étude conseil
-chargé d'études actuarielles
-consultant data

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi

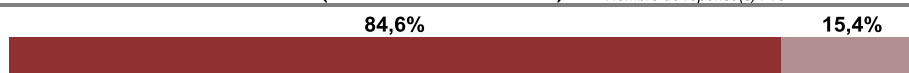
Nombre de réponse(s) : 13



■ Tout à fait ■ Plutôt oui ■ Plutôt non ■ Pas du tout

Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 13



■ Oui ou Plutôt oui (D. et N.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement D.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement N.) ■ Non ou Plutôt non (D. et N.)

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 13

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 23,1 %
Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 23,1 %
Offre sur site Web d'entreprise 23,1 %

Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 15,4 %
Candidature spontanée 7,7 %
Cabinets de recrutement/chasseur de tête 7,7 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

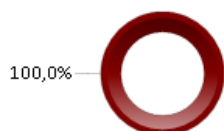
Nombre de réponse(s) : 9



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 13



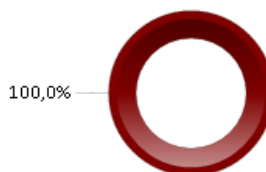
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

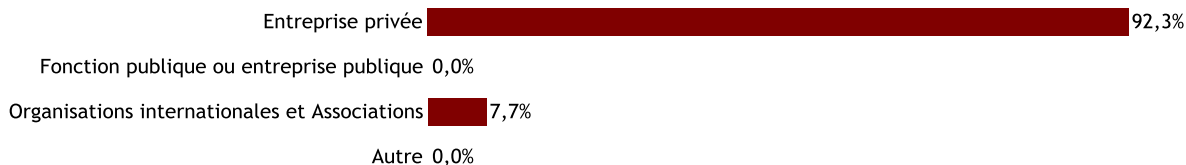
Nombre de réponse(s) : 13



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

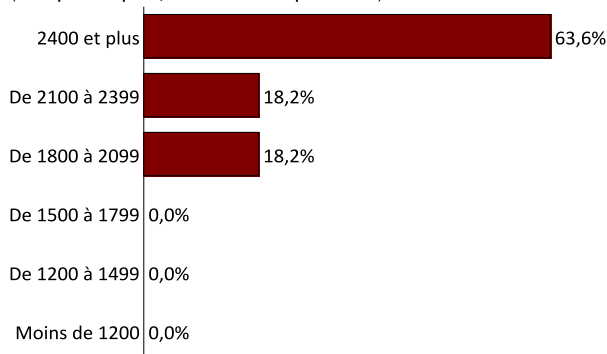
Employeur

Nombre de réponse(s) : 13



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 11



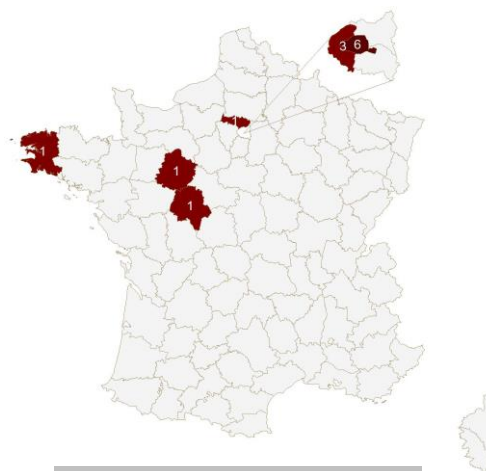
Salaire médian : 2433 euros

Salaire moyen : 2474 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 13



Emploi(s) à l'étranger et Outre-mer: 0